

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Septembre 1873.

Bulletin politique.

CONSERVATEURS, GARDE A VOUS !

L'Assemblée nationale a perdu quinze de ses membres, et il faudra, avant six mois, que ces quinze sièges soient occupés par de nouveaux élus. Il est évident que, numériquement parlant, la majorité ne serait pas déplacée si la victoire restait dans tous les départements à l'opposition ; mais il faut penser aux timides et aux indécis, à ces 50 ou 60 voix qui, dans cette Assemblée comme dans les précédentes, sont toujours du côté du plus fort. L'existence de ce parti sans opinion n'est pas douteuse, car, le soir du 24 mai, le gouvernement n'avait qu'une majorité de 14 voix, et le jour de la prorogation, ce chiffre s'était considérablement augmenté.

On peut donc affirmer catégoriquement que si les départements convoqués envoyaient en grand nombre des députés siégeant à gauche, la perspective d'un retour prochain de M. Thiers détacherait du gouvernement un groupe de députés, et une nouvelle journée du 24 mai serait faite, mais cette fois contre les conservateurs.

Nous sommes obligés de constater que cette situation n'est pas comprise dans les départements. L'union du parti conservateur ne se maintient pas, les petites rancunes personnelles dominent les questions politiques, on ne recherche pas le candidat qui a le plus de chances, on veut un homme de sa nuance et, s'il est impossible, on aime mieux voir triompher l'opposition.

Cette disposition est déjà grave, mais ce qui est encore plus inquiétant, c'est le manque d'initiative des conservateurs et leur refus d'agir. Septembre est le mois de la chasse et des visites aux voisins ; on est à peine remis des fatigues d'une session de cinq jours au conseil général, aussi les comités électoraux se forment sur le papier, mais ne peuvent être réunis. Le jour de la convocation du collège est fixé, le décret vient de paraître à l'Officiel ; qu'importe ! chassons, faisons des visites, et lorsque le scrutin dépouillé nous aura constitué en minorité, nous récriminerons les uns contre les autres, puis nous ferons la paix sur le dos du préfet, pauvre bouc émissaire que nous ferons sauter, parce que nous chassons.

Mais le résultat sera acquis et la minorité aura une voix de plus.

Ce tableau n'est pas de fantaisie, et pour le prouver en quelques lignes, prenant au hasard un département profondément conservateur, celui du Puy-de-Dôme, nous allons esquisser sa situation électorale.

L'opposition, depuis cinq mois, a choisi son candidat, M. Girod-Poujol, qui est désigné, est, comme homme, honorablement connu ; il a de la fortune, ses liens de famille sont nombreux, et il pourra par ces diverses raisons prendre des voix dans le parti conservateur. Ancien commissaire de M. Gambetta à Clermont, il aura l'appui de la gauche ; demandant la dissolution dans sa profession de foi, il sera porté par les radicaux.

L'élection va avoir lieu dans quelques jours, et actuellement les conservateurs

n'ont pas de candidat. Au conseil général, on a causé de la nécessité de se décider, on a mis plusieurs noms en avant, tous ils ont été combattus, puis on est parti pour la chasse.

La candidature a été offerte pour la forme à M. Martha-Becker, président du conseil général ; mais on la lui a offerte avec tant de bonne grâce et en lui faisant prévoir d'une manière si assurée un échec, qu'il s'est empressé de refuser.

A la suite de cette démarche, M. Martha-Becker a été nommé président d'un prétendu comité, et il met à le réunir une bonne grâce égale à celle qui lui a été témoignée. Pour le moment, il est parti de sa résidence de Clermont sans laisser son adresse, et on le recherche inutilement.

Un riche propriétaire, M. Pyrent de la Prade, se mettrait peut-être à la disposition des conservateurs, mais on le prétend inconnu et on ne veut pas se donner la peine de le faire connaître.

Parmi les anciens députés, M. Burin-Desroziers paraissait avoir des chances, mais la partie jeune des conservateurs s'est empressée de le démolir au conseil général.

Reste bien M. Mége, qui, de l'avis de tous, passerait s'il était présenté ; mais M. Mége est un ancien ministre de l'Empire. Au lendemain du 4 septembre, une émeute a éclaté à Clermont contre lui, et il serait trop dur de reconnaître aujourd'hui par une démarche qu'il est le seul candidat possible.

Aussi, toute réflexion faite, on chasse, on essaye de rejoindre M. Martha-Becker dans ses villégiatures, et M. Girod-Poujol passera dans un département absolument conservateur.

— *Ab uno disce omnes*, dit le proverbe latin.

— Conservateurs, prenez garde à vous, vos divisions intestines nous perdent, et dans six mois nous n'aurons plus la majorité dans la Chambre.

Chronique générale.

Le *Daily-News* donne une nouvelle version — c'est peut-être la plus exacte — de l'incident relatif au million de francs que la Prusse aurait réclamé de la France le jour de l'évacuation de Verdun, comme rétribution afférente à l'exploitation des postes dans les départements occupés.

La somme due aux Prussiens avait été fixée par arrangement mutuel à 900,000 fr., et un mandat de ce chiffre, payable à Verdun, leur avait été remis. Ce mandat fut présenté en temps et lieu, mais il se trouva que le receveur de Verdun n'avait pas en caisse le métal nécessaire pour le retirer. Il dut être retourné aux autorités françaises, qui envoyèrent aussitôt au receveur les fonds dont il avait besoin. C'est à cela que se réduiraient les faits que des correspondances ont exagérés.

Le *Soir* a publié, et le *Journal des Débats* a reproduit, un long article où l'on raconte avec les détails les plus précis tout ce qui s'est fait et dit à Frohsdorff, à Paris, à Versailles et ailleurs, entre le roi, les représentants de la droite et ceux du centre droit au sujet de la fusion. Cet article prouve que le *Soir* est doué d'une riche imagination.

Pour montrer jusqu'où va ce journal,

nous citons un court extrait de ses commérages. Il s'agit d'une adresse qui aurait été remise au comte de Chambord, et à laquelle il aurait fait cette réponse, que le *Soir* veut bien déclarer « des plus conciliantes » :

« Ce à quoi j'ai toujours tenu, ce à quoi je tiens essentiellement, aurait-il dit en substance, c'est à être rappelé sans conditions : car la seule force que je porte à la France, c'est de représenter le droit héréditaire et de le lui porter dans son intégrité ; mais, une fois mon droit reconnu sans conditions, je suis prêt, à mon tour, à toutes les concessions reconnues nécessaires par les représentants du pays.

» On assurait même aujourd'hui, ajoute le *Soir*, dans les sphères parlementaires, que M. le comte de Chambord aurait laissé entendre qu'une fois son droit reconnu sans conteste, et après avoir reçu à Versailles les hommages de l'Assemblée, du Conseil d'Etat, du corps diplomatique et de l'armée, il était prêt à abdiquer en faveur du comte de Paris, qui monterait sur le trône, sous le nom de Louis-Philippe II, avec le drapeau tricolore. »

La France dit, au contraire, que le comte de Chambord, par sa résistance, désespère ses amis.

Lequel faut-il croire ? Ni l'un ni l'autre ; car ils n'en savent pas plus l'un que l'autre.

**

Il est absolument inexact que M. Merveil-leux-Duvignaux, secrétaire général du ministère de la justice, soit parti pour Vienne. M. Duvignaux n'a pas quitté Versailles.

**

Les dernières nouvelles de Bône (Algérie) annoncent que les incendies qui ont désolé cette province dans ces derniers temps, et que l'on croyait terminés, ont repris avec plus de fureur que jamais au commencement de la dernière semaine. Le feu, allumé par la main criminelle des Arabes, a consumé toutes les forêts de sapin-liège, situées autour de Bône. A Edough, près de Bugeaud, sept personnes, surprises par les flammes, ont été brûlées vives. Cinq autres ont été grièvement atteintes, et on désespère de les sauver.

**

Les arrestations de communeux continuent. Il y a deux jours, deux viragos, qui ont servi dans les rangs de la garde nationale fédérée, ont été arrêtés à Bagnole. L'une d'elles est accusée d'assassinat sur la personne d'un gendarme fait prisonnier par les insurgés.

**

M. Godard père, le doyen des aéronautes, vient de mourir. Il était âgé de soixante-et-onze ans.

**

On remarque une coïncidence étrange. Victor-Emmanuel franchit la frontière d'Italie pour entrer en Allemagne, au moment où notre ennemi franchit la frontière de France pour rentrer chez lui. Nous voilà libres de la présence de l'étranger, tandis que les Italiens vont présenter leurs mains aux chaînes de cet étranger.

**

On lit dans le *Moniteur* :

« Ceux qui acceptent le principe de l'hérédité ont sans doute raison de chercher de

quelle manière il pourra le mieux rentrer dans notre gouvernement. Pour eux il y a grande différence entre telle monarchie et telle autre ; en se déclarant prêts, par exemple, à soutenir la royauté constitutionnelle, ils ont le droit de repousser une royauté absolue. Nous admettons le droit, mais sur le fait même, la discussion ne nous semble pas avoir beaucoup de raison d'être.

» Nous ne croyons pas à la monarchie absolue en France et de notre temps, à moins peut-être que ce ne fût sous la forme de l'empire ; encore l'empire garda-t-il, en 1825, quelque chose des institutions représentatives. Quand on est persuadé que la France a besoin d'un gouvernement plus stable et qu'elle ne trouvera la stabilité que dans la monarchie héréditaire, toute autre considération que le rétablissement de l'hérédité tombe rapidement au second rang.

» Le prince que sa naissance désigne pour régner ne pourra pas gouverner autrement qu'avec la nation et suivant l'esprit général de la nation ; il ne pourra pas plus se passer des représentants de la France que les représentants de la France ne pourront se passer de lui. De même, ses rapports avec l'étranger ne pourront qu'être conformes aux intérêts de la France, tels que la France les comprend.

» A cet égard les souvenirs de notre histoire sont des plus probants. Rien n'est plus remarquable, dans les deux derniers siècles, c'est-à-dire depuis l'avènement de la maison de Bourbon, que l'intelligence supérieure déployée par notre diplomatie. Combien de fois nos ministres des affaires étrangères et nos ambassadeurs n'ont-ils pas réparé les malheurs amenés par une administration médiocre ou par une mauvaise direction donnée à nos armées !

» Et l'on voudrait que l'avènement du chef de cette maison compromît notre position en Europe ! Que ceux qui conçoivent de pareilles craintes lisent l'histoire, ils seront rassurés.

» Ainsi, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, nous ne voyons de raisons qui doivent mettre en défiance le parti constitutionnel et le pousser, du moment qu'il accepte le principe de l'hérédité, à poser pour la restauration de la royauté des conditions pénibles qui feraient difficulté. »

**

L'Union de Paris ajoute :

« Ces réflexions sont très-sages et très-justes. Et quand nous voyons les esprits les plus sincèrement attachés aux idées libérales, disons le mot, aux idées constitutionnelles, s'appliquer ainsi à introduire dans les discussions la vraie et pure lumière du bon sens, nous avons le droit d'espérer que bientôt la langue monarchique retrouvera son unité, et sera comprise sans effort et d'une même façon d'un bout de la France à l'autre.

» Oui, la monarchie absolue, qui n'a été dans notre pays qu'un accident historique, est impossible, contraire au génie national dans tous les temps, à nos antiques et glorieuses traditions, comme à nos besoins modernes.

» La monarchie absolue est repoussée par celui-là même qui doit être le roi, il ne peut y avoir doute à cet égard, et nous ne demandons pas mieux qu'on prenne acte des déclarations solennelles et répétées de M. le comte de Chambord. Mais ceci étant admis, disons avec le *Moniteur* : « Quand on est persuadé que la France a besoin d'un gouvernement plus stable et qu'elle ne trou-

» vera la stabilité que dans la monarchie
» héréditaire, toute autre considération que
» le rétablissement de l'hérédité tombe ra-
» pidement au second rang. » Qu'il soit
bien entendu que le pays aura pleine liberté
de parler et de délibérer devant le roi res-
tauré, et qu'on se fie à lui pour assurer le
triomphe des vœux qui lui tiennent le plus
au cœur.

» On nous permettra d'ajouter que nous,
royalistes, nous avons une égale foi dans
le roi qui n'attendra pas l'expression de
ces vœux pour faire battre le cœur de la na-
tion à l'unisson du sien. »

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

La prochaine lutte électorale, dans le Fi-
nistère, paraît devoir s'établir d'une ma-
nière très-nette entre les légitimistes, soutenus
par le clergé, d'un côté, et les républicains,
marchant sous le drapeau du gouverne-
ment tombé le 24 mai, de l'autre.

Il y a eu des réunions à Quimper pendant
la session du Conseil général, et je crois que,
de part et d'autre, l'accord s'est fait immé-
diatement entre les diverses nuances qui
existent dans les deux camps.

M. Rousseau, député du Finistère, a pré-
ché énergiquement, dans la réunion répu-
blicaine, comme une nécessité absolue de
situation et comme une excellente planche
de salut, la fusion des républicains sur le
terrain du Message et sous le drapeau de M.
Thiers, opposé à la fusion monarchiste sous
le drapeau d'Henri V.

Divers noms de candidats ont été agités
pour la prochaine élection.

M. Penquer, maire de Brest, s'est mal-
heureusement retiré de la lice par une lettre
rendue publique, et pour des motifs telle-
ment sérieux, que l'on ne peut guère insister.
Il aurait, s'il acceptait, de grandes chan-
ces.

La candidature de M. Camescasse, an-
cien préfet, serait très-inopportune dans les
circonstances actuelles; on le combattrait
par les souvenirs de son administration pen-
dant la guerre, un certain nombre de mai-
res révoqués par lui étant actuellement réin-
tégrés dans leurs fonctions.

M. Astor, maire de Quimper, est celui qui
paraît présenter le plus de chances. Mais il
est aux eaux, et l'on prétend qu'il n'accepte
pas la candidature. On lui a fait écrire et il
n'a rien répondu de positif. Il veut « atten-
dre qu'il soit de retour dans le pays pour
consulter ses amis. » M. Astor ira siéger
au centre gauche (Christophe).

M. Andrieux, fabricant de papier à Mor-
laix, pourrait aussi convenir; c'est un des
principaux industriels du département, et il
jouit de l'estime générale. Il siégerait à la
gauche républicaine, ce qui serait assez pi-
quant, attendu qu'il est le beau-frère de M.
Dahirel.

Du côté monarchiste, on n'a encore pris
non plus aucune décision au sujet du candi-
dat.

Au moment de la réunion du conseil gé-
néral, l'amiral Raynaud paraissait avoir des
chances; mais, pendant la session, il s'est
révélé comme si lourd et si peu intelligent,
qu'il les a, je crois, beaucoup compromises.
On parle aussi de M. de Champagny, qui
passe pour assez capable; mais il est noble,
et nos légitimistes savent bien que ce seul
fait éveille la défiance des paysans.

Il n'a nullement été question de M. de Ké-
ratry. Il ne rallierait pas mille voix.

La lutte sera certainement des plus vives,
les monarchistes tenant passionnément à
réparer leur échec du 2 juillet. Le gouver-
nement est représenté dans le Finistère par
un préfet prudent et intelligent, M. Pihoret,
qui évitera les excès de zèle, mais qui favo-
risera néanmoins de son mieux tout candi-
dat non républicain. Mais il est doublé de
quelques jeunes sous-préfets, notamment
ceux de Brest et de Morlaix, qui sont plus
ardents que lui et qui ne cachent guère
leurs préférences.

Dans la Haute-Garonne, vous savez que
dix membres du conseil général ont offert
la candidature à M. de Rémusat. Tous les
comités républicains ont adopté cette candi-
dature à l'unanimité. Mais M. de Rémusat
invoque sa fatigue personnelle, les ennuis
d'une seconde lutte, et paraît frappé de l'in-
fluence de M. Niel, le fils du maréchal, porté
par les bonapartistes. Chose curieuse, cette
influence se manifeste surtout dans l'arron-
dissement de Muret, où est situé le château

de Laffite, demeure actuelle de M. de Ré-
musat.

M. Humbert, député de la Haute-Garonne,
est allé voir mardi dernier l'ancien ministre
des affaires étrangères, qui a paru un peu
ébranlé. Cependant rien n'est décidé, et M.
Thiers croit même qu'il « ne se décidera pas,
quoi qu'on fasse. » M. Thiers se montre
très-préoccupé en ce moment de l'élection
de Seine-et-Oise, et il croit qu'on pourrait
présenter avec succès dans ce département
le fils de M. Casimir Périer. « C'est un jeune
homme accompli, dit-il dans une lettre que
l'on me communique; vous savez qu'il était
le secrétaire général de son père, et qu'il
s'acquittait très-bien de cette difficile fon-
ction. Le choix serait de tous points excel-
lent. »

Vous voyez que M. Thiers, quoi qu'en
villégiature, ne se désintéresse nullement de
la politique.

Quelques nouvelles de la Gironde: Il
paraît que M. Pascal s'efforce de faire oublier
l'auteur de la circulaire. Mais on ne s'y fie
pas trop, et l'on s'attend à ce qu'il ordonne
d'enlever un arbre de liberté planté en 1870
et aussi une tête superbe de la République,
placée dans la salle du conseil municipal, et
dont Clesinger avait fait cadeau à la ville de
Bordeaux.

On assure que M. Thiers a écrit pour re-
commander la candidature de M. Guyot-
Montpayroux dans la Loire.

PROCÈS BAZAINE.

La correspondance versaillaise de l'Agence
du *Courrier de Paris* contient ces informa-
tions, dont il convient de lui laisser la res-
ponsabilité:

« On m'annonce que M. Thiers sera mis
en cause dans le procès Bazaine par suite de
l'intimité très-grande qui existait entre l'ex-
président et le maréchal depuis le retour de
ce dernier du Mexique. A cette époque, l'em-
pereur avait été vivement sollicité de deman-
der au maréchal des comptes publics, et ce
fut M. Thiers qui, dans cette circonstance,
s'entretint très-activement et avec succès en
faveur du maréchal Bazaine.

» Au lendemain de Reischaffen, prévoyant
la débâcle, M. Thiers aurait eu avec le maré-
chal une entrevue des plus sérieuses, sur la
nécessité de substituer à l'Empire une autre
forme de gouvernement. Une correspon-
dance fut alors échangée, et les lettres écri-
tes ayant été conservées seront lues à l'au-
dience. »

Voici quelle sera la composition définitive
du conseil de guerre — y compris les juges
supplémentaires — devant lequel comparai-
tra le maréchal Bazaine:

JUGES.

Généraux de division ayant commandé
en chef:

Le duc d'Aumale, président;
De Lamotte-Rouge;
Baron de Chabaud-Latour;
Tripiér.

Généraux de division employés dans la
1^{re} division.

De Martimprey;
Princeteau;
Martineau-Deschenez.

JUGES SUPPLÉANTS.

Généraux de division 1^{re} catégorie:

Guiod;
D'Exéa.

Généraux de division 2^e catégorie:

Ressayre;
Desusleau de Malroy.

PARQUET DU CONSEIL.

Pourcet, commissaire du gouvernement,
général de division ayant commandé en chef;
Martin, commissaire ordinaire, chef de
bataillon en retraite;
Alla, greffier, officier d'administration;
Castres, greffier auxiliaire spécial, officier
d'administration.

Au dire du *Gaulois*, ce n'est que le lundi
13 octobre que les témoins commenceront à
comparaître devant le conseil, quoique leur
présence soit obligatoire dès le 6.

Les travaux d'appropriation se poursui-
vent à Trianon avec la plus grande activité;
on est certain que tout sera terminé pour la
fin de ce mois.

Le personnel judiciaire et le greffe s'y ins-
talleront du 25 au 30.

L'ameublement de Trianon-sous-Bois sera
terminé mercredi ou jeudi de cette semaine;
c'est là, nous l'avons dit, que sera emprisonné
le maréchal Bazaine. On pense que le pri-
sonnier y sera transféré le 26, ou au plus
tard le 27.

Le chiffre de six cent soixante-trois de-
mandes de la presse n'est pas sérieux. On
affirme que certains journaux ont demandé
jusqu'à quatre et cinq places chacun pour
leurs représentants, et il y aura certainement
là une réduction à opérer. Quant à la presse
de province, hormis quelques rares excep-
tions, il n'y a guère de journaux qui se
paient le luxe d'envoyer à Trianon un cor-
respondant spécial; ce ne peut donc être
pour la plupart que des correspondants offi-
cieux qui désirent avoir une carte d'entrée
pour tout le temps du procès.

Si l'on veut se rendre compte de l'import-
tance que l'opinion publique en Europe at-
tache au procès Bazaine, on n'a qu'à voir la
manière dont la presse anglaise prépare le
service de ses comptes-rendus.

Le seul *Times* envoie à Trianon deux sté-
nographes et un reporter, auxquels il a déjà
alloué un premier crédit de 5,000 livres
(125,000 francs), pour les frais de dépêches
et de correspondances. Chaque fois qu'une
séance présentera de l'importance, le jour-
nal de la Cité en recevra le soir même le
compte-rendu complet par la télégraphie.

Les autres grands journaux de Londres
ont pris des mesures analogues pour tenir
leurs lecteurs au courant. L'un des repor-
ters du *Times* estime à plus d'un million
de francs le total des dépenses que ce
grand procès imposera aux journaux de
Londres.

Les journaux américains, entre autres le
New-York Herald et la *Tribune* de New-York,
s'imposent aussi des frais considérables pour
obtenir des informations rapides. On en ju-
gera par ce seul fait que les correspondants
parisiens de ces deux journaux ont reçu or-
dre de leur expédier chaque jour un résumé
de la séance d'au moins mille mots. Cette
transmission aura lieu par le câble trans-
atlantique, dont on connaît les tarifs élevés,
et, en admettant même que la Compagnie
du câble ait consenti à des arrangements
avec les journaux, il n'en résultera pas
moins pour eux, de ce seul chef, une dé-
pense quotidienne d'au moins 2,000 fr.

Enfin, tous les journaux allemands, et
l'on sait s'ils pullulent, veulent aussi être
représentés aux débats d'un procès dont on
attend des révélations qui n'intéresseront
pas moins l'Allemagne que la France.

Nouvelles extérieures.

LE ROI D'ITALIE A VIENNE.

Le roi Victor-Emmanuel, en ce moment
l'hôte de l'empereur d'Autriche, est accueilli
comme il convient à un hôte royal; mais il
n'apparaît pas qu'on se soit mis en grands
frais pour le recevoir. La gare n'était point
décorée, si ce n'est de quelques fleurs.

Il y a, parmi les incidents jusqu'à présent
connus de cette entrevue, des détails intéres-
sants à relever.

Un déjeuner a eu lieu à l'exposition: on
l'a fait venir de France. C'est un traiteur
français qui a prêté ses fourneaux pour le
festin impérial-royal.

A la suite d'un autre dîner, le roi d'Italie
porte un toast à son hôte.

François-Joseph lui répond en français.

Nous sommes certain qu'à Berlin on fera
beaucoup plus de frais pour recevoir Victor-
Emmanuel. Il sera, sans doute, réduit à la
choucroute allemande; car nous doutons
fort que, cette fois, un restaurateur français
soit d'humeur à prêter son concours.

Voici, d'autre part, ce que nous lisons
dans une correspondance de *Paris-Journal*:

Vienne, 18 septembre.

Vous savez, par vos dépêches, que le roi
Victor-Emmanuel a fait son entrée à Vienne
hier 17 septembre, véhiculé dans un train

spécial, composé de dix-sept wagons, au
bruit du tambour, au son des trompettes.

L'empereur François-Joseph, entouré des
archiducs et des officiers de sa maison, l'a
reçu personnellement. Mais il ne faut pas
croire que cet empressement officiel soit
l'expression des sentiments que le roi d'Ita-
lie et surtout la politique qu'il représente
inspirent à Sa Majesté apostolique et à la
majorité du peuple autrichien.

Si le roi d'Italie s'est fait la moindre illu-
sion sur ces sentiments, s'il a été bercé ou
endormi par l'optimisme confiant de M.
Minghetti, s'il a cru que des événements tels
que ceux de 1861 s'effaçaient, en quelques
années, de la mémoire d'un grand peuple
et d'un souverain malheureux, l'impression
qu'il a dû ressentir en parcourant les rues
de la ville pour se rendre à la résidence qui
lui avait été préparée a dû le dégriser com-
plètement. Il a pu voir que son arrivée ne
provoquait pas même un mouvement de cu-
riosité.

Sur son passage, les fenêtres sont restées
fermées, les boutiques ouvertes; aucun édi-
fice n'a été pavoisé; aucune acclamation
n'est venue troubler le cérémonial pompeux
de la cour de Vienne, et n'eût été l'éclat des
fanfares, on eût pu croire que les voitures
impériales couraient à un enterrement plu-
tôt qu'à une fête.

La lecture des journaux n'a pas dû con-
tribuer à atténuer cette première impres-
sion.

Pour vous donner une idée de la façon
dont les publicistes austro-hongrois saluent
l'arrivée du vaincu de Custoza, je n'ai qu'à
vous citer une phrase du *Magyar Allam*, l'un
des organes les plus importants de la politi-
que hongroise: « Ne se trouvera-t-il pas
pour ces visiteurs un Orsini quelconque?... »
Or, cette phrase a été reproduite et commen-
tée par plusieurs journaux.

Enfin, l'attitude de l'aristocratie viennoise
à l'égard des personnes de sa suite, a dû
contribuer aussi à éclairer sur ce point la
religion du roi d'Italie.

Quoi qu'il en soit, l'empereur d'Autriche
a donné au roi galant-homme une revue, la-
quelle, d'après une dépêche du *Courrier de
Paris*, aurait été splendide. Le roi d'Italie
a été reçu dans le treizième régiment, qui
portera désormais son nom. Les deux cabi-
nets autrichien et italien sont tombés d'ac-
cord pour que l'entrevue des souverains
ne donne lieu à aucun échange de décora-
tions.

Minghetti et Andrassy ont eu ensemble ce
matin une longue conférence.

MAROC.

Une dépêche de Turin annonce que l'em-
peur du Maroc est mort avant-hier.

Une autre dépêche de Tanger constate que
le fils du sultan a été proclamé empereur du
Maroc. Cette dépêche ne contient rien de
nature à faire présumer que la guerre civile
ait éclaté dans ce pays. Les informations
contraires, données par un journal italien,
sont donc très-probablement erronées.

ETATS-UNIS.

Les dépêches de New-York signalent
un désastre financier dont les conséquen-
ces vont se faire sentir non-seulement
sur cette place, mais sur celles de Was-
hington et Londres. Il s'agit de la faillite
de la maison Jay Cooke et C^e, qui déjà a
entraîné d'autres sinistres de même na-
ture.

A propos de ces faillites colossales qui
ont produit une si grande impression à la
Bourse, nous trouvons dans l'Agence Havas
les dépêches suivantes:

« Washington, 20 septembre.

» M. Richardson, ministre des finances,
va se rendre à New-York pour prendre,
avec le président Grant, les moyens de remé-
dier à la crise financière.

» Le trésorier auxiliaire a reçu ordre
d'acheter pour dix millions de dollars d'o-
bligations 5,20 au cours moyen. Des ins-
tructions semblables ont été envoyées à
New-York et à Philadelphie. »

« New-York, 20 septembre.

» L'affluence des demandes de rembour-
sement aux banques augmente et l'agitation
est intense. La compagnie dite *National
Trust* a suspendu ses paiements. La cham-
bre de compensation (clearing house) se
trouvant dans l'impossibilité de régler les
comptes de ses membres, a renvoyé les chè-

ques et les traites à ceux à qui ils appartiennent.

» Le bruit court que si l'achat de dix millions d'obligations par le gouvernement ne réussit pas à apaiser l'agitation, le secrétaire des finances émettrait des billets jusqu'à concurrence de 44 millions de dollars représentant la réserve du Trésor. La réunion des banques a résolu d'émettre immédiatement des certificats pour dix millions de dollars sous la dénomination de *loan certificates* (certificats d'emprunt.)

« New-York, 20 septembre, soir. » Ce serait, dit-on, à la suite de soustractions frauduleuses commises par un de ses principaux employés que l'*Union Trust Company* a suspendu ses paiements. On assure que l'*Union Trust* recommencera à payer lundi prochain. »

Nouvelles militaires.

Il est question de la création, dans un délai très-rapproché, de dix-huit nouveaux régiments d'infanterie. Ces formations sont une conséquence de la loi sur l'organisation de l'armée.

Elles ne créeraient pas de nouvelles charges pour le budget, par suite de la suppression des quatrièmes bataillons. Les nouveaux régiments seraient commandés par des lieutenants-colonels indistinctement, ce qui n'obligerait pas à augmenter les cadres supérieurs.

Par suite de la formation des régions territoriales, on annonce divers mouvements de troupes comme devant s'effectuer prochainement. Un certain nombre de dépôts vont recevoir l'ordre d'aller prendre garnison dans les régions auxquelles leurs corps doivent appartenir.

Des études de chemins de fer stratégiques se poursuivent très-activement, depuis peu, sur notre frontière de l'Italie. Du côté des départements du Jura et du Doubs, ces études sont en cours depuis plusieurs mois.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA SOIRÉE DE DIMANCHE A POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Hier, à trois heures de l'après-midi, dans la prévision que les scènes regrettables de ces jours passés, à l'occasion de la retraite, vissent à se renouveler, M. le préfet a fait afficher la proclamation suivante dans les rues de Poitiers :

Habitants de Poitiers,

« Depuis deux semaines, des scènes de désordre, renouvelées avec persistance par quelques agitateurs, ont troublé la tranquillité d'une ville justement renommée pour son attachement à l'ordre et à la paix.

» De pareilles scènes, que toute la population réprouve, ne sauraient être tolérées davantage, et l'autorité, après avoir usé de patience et de ménagements, manquerait à ses premiers devoirs si elle laissait plus longtemps le repos des citoyens honnêtes à la merci d'une obscure poignée de perturbateurs.

» En cette occasion comme en tant d'autres, ce sont les curieux qui composent la plus notable partie de la manifestation.

» J'invite donc avec instances les citoyens paisibles à rester chez eux et à ne pas se compromettre en allant grossir dans la rue le petit groupe des tapageurs.

» Il importe que l'autorité ne trouve devant elle que les seuls artisans du désordre, et pour ceux-là, elle est énergiquement décidée à réprimer leurs coupables tentatives.

» La première condition de la liberté, c'est l'inflexible maintien de l'ordre. Nous saurons le faire respecter.

» Poitiers, le 21 septembre 1873.

» Le préfet de la Vienne.

» LAVEDAN. »

Comme, en définitive, il n'existait aucun motif qui pût expliquer et excuser de nouveaux attroupements, on avait espéré que tout devait être terminé après la dispersion de la foule jeudi dernier ; malheureusement, il n'en était pas ainsi.

On savait qu'il devait y avoir quelque chose,

les racontars allaient leur train ; et l'attrait de voir des attroupements dans la ville de Poitiers, ordinairement si calme et si tranquille, avait fait que beaucoup plus de monde que d'habitude, car c'était dimanche, s'était porté sur la place d'Armes et aux abords du quartier de cavalerie. Comme toujours, et malgré les bons avis, il y avait dans cette foule beaucoup de curieux et fort peu de malintentionnés.

Nous ne croyons pas qu'il y ait dans cette effervescence passagère un motif politique quelconque, ni aucun esprit de parti. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les mêmes scènes se sont produites à Caen et à Rennes, et pour la même cause, c'est-à-dire à l'occasion de la retraite.

Toujours est-il que le bruit courait qu'une manifestation hostile devait avoir lieu devant l'hôtel de la subdivision. Mais ce projet s'il a existé a échoué, car dès avant l'heure de la retraite des patrouilles parcouraient ce quartier et aucun désordre ne s'est produit.

Comme les rassemblements ont eu lieu sur plusieurs points de la ville à la fois, nous allons diviser notre récit par quartier.

Place d'Armes.

Il y avait dès huit heures du soir une foule nombreuse au milieu de laquelle nous avons remarqué M. le préfet, M. le secrétaire général, M. le maire, M. de Touchimbert, M. Tantin-Méniel, adjoints, le général de Grammont et le colonel du 2^e chasseurs. Cette foule était fort calme.

Au moment où la retraite commençait son parcours, nous vîmes déboucher des principales rues qui aboutissent à la place, des pelotons de chasseurs qui, en dispersant les attroupements qui commençaient à se former, maintenaient la circulation libre.

Jusqu'à tout paraissait devoir se passer assez tranquillement, lorsque tout à coup un tumulte se produisit devant le théâtre où, par parenthèse, il y avait une représentation par une troupe parisienne. C'est sur ce carrefour que paraissaient s'être groupés les tapageurs en assez grand nombre. Les gendarmes et les agents de police furent injuriés, et nous entendîmes les cris de « Enlevez-les ! enlevez-les ! » poussés par les plus enragés.

Le maréchal des logis de gendarmerie s'empara alors d'un des perturbateurs qui criait et gesticulait plus fort que les autres.

Une espèce de lutte s'engagea alors, et le sous-officier se vit entouré par d'autres malfaiteurs qui voulaient à toutes forces lui enlever sa capture, mais celui-ci qui est d'une force peu commune, tout en maintenant le perturbateur de la main gauche, et malgré les coups qu'il recevait de tous côtés, réussit à dégainer de la main droite, et faisant le moulinet avec son sabre, put faire le vide autour de lui. Plusieurs émeutiers, en fuyant, furent cernés par une patrouille de cavalerie qui les arrêta.

Mais ce n'était pas fini avec l'homme sur lequel le maréchal des logis avait mis la main. Il fut aussitôt conduit à la prison, malgré sa résistance. Arrivé là et quand la porte se fut ouverte, il se jeta sur le directeur de cet établissement et lui lacéra son uniforme. Il a, paraît-il, été reconnu par les gardiens de la prison pour un repris de justice très-dangereux.

Revenons aux abords de la place d'Armes.

Pendant les entr'actes, le public qui était au théâtre sortait pour voir ce qui se passait, et jusqu'après la fermeture, c'est-à-dire à minuit moins un quart, des patrouilles à pied et à cheval ont circulé sur la place d'Armes, où il était interdit de stationner, et dans toutes les rues qui avoisinent la place et le théâtre. La représentation, comme on le pense, s'est un peu ressentie des événements de la rue. La salle était agitée ; malgré cela, les acteurs et les chanteurs se sont fait justement applaudir. Il n'y a eu qu'un tout petit incident, à propos d'un ruban rouge dont il était question dans un certain couplet, qu'on a fait bisser.

Quartier Montierneuf.

Il y avait beaucoup de monde également de ce côté.

Vers huit heures, au moment où les soldats traînaient du quartier pour aller battre la retraite sur la place d'Armes, un escadron de chasseurs débouchait par la rue du Mouton et prenait les boulevards. En même temps, des gendarmes apparurent dans les rues de la Chaîne, de la Chaussée, de la Poire-Cuite, qu'ils parcouraient lentement.

L'attitude de la population était assez calme cependant. Des groupes étaient formés, et l'on causait très-haut des événements qui se préparaient et où l'autorité était assez malmenée.

A huit heures trois quarts, la retraite arriva sur la place Montierneuf, et au même moment le détachement de cavalerie qui était sorti une heure auparavant descendait rapidement la rue Boncenne, puis prenait la rue de la Latte et remontait la rue des Curés qu'il parcourait au galop.

Dans la rue de l'Hôpital-Général, toutes les fenêtres étaient garnies de curieux. Sur une terrasse, près d'une cinquantaine de personnes étaient échelonnées les unes derrière les autres pour mieux voir. A partir de ce moment, il ne fut plus possible de circuler dans la plupart des rues environnantes qui étaient sillonnées à chaque instant par des patrouilles.

Les arrestations.

Elles sont au nombre de 50 environ.

Outre l'individu dont nous avons parlé au commencement de ce récit rapide des événements de la soirée, et qui a été reconnu pour un malfaiteur de la pire espèce, on signale plusieurs repris de justice qui ont été également arrêtés.

Si parmi les personnes incarcérées il y a beaucoup d'innocents, on pourrait leur demander ce qu'ils allaient faire dans cette galère ; ce n'est pas l'affaire des gens paisibles et honnêtes d'aller se fourrer par pure curiosité dans une pareille bagarre. Mais, par contre, il y a aussi des coupables ; un jeune homme entre autres, que nous ne voulons pas désigner autrement et qui injurait les soldats, a saisi entre ses dents le bras d'un sous-officier de chasseurs qui s'empara de lui et l'a mordu avec une violence inouïe. D'autres individus qui ont insulté grossièrement des officiers ont été aussi empoignés ; ceux-là ne sont pas non plus des innocents.

Nous signalerons aussi des étrangers qui, du reste, étaient désignés à la police, mais qui, malheureusement, ne sont pas tous sous la main de la justice. Ceux-là étaient les meneurs qui dirigeaient la manifestation. La police aurait, dit-on, à cet égard des données qui permettent d'établir que le mouvement a été monté par des chefs habiles qui, comme toujours, restent invisibles et font mouvoir les comparses.

Ici nous faisons de nouveau appel à la population si honnête et si paisible de notre ville, et nous les engageons à ne pas désormais grossir par leur curiosité le nombre des quelques mutins, au milieu desquels ils sont alors confondus ; leur présence dans de pareilles bagarres, non-seulement les compromet, mais encore donne de l'importance à une agitation qui doit tomber d'elle-même devant l'attitude énergique de l'autorité.

Au moment où la ville de Poitiers est en instance pour obtenir une école d'artillerie, c'est mal comprendre ses intérêts que de causer des troubles et de la rendre le théâtre de scènes aussi regrettables.

Les fêtes de l'Exposition horticole d'Angers ont été favorisées par le temps et ont été magnifiques.

Nous donnerons demain les détails.

La commission spéciale appelée à constater les connaissances en équitation des jeunes gens qui désirent contracter l'engagement conditionnel d'un an pour servir dans la cavalerie, les batteries montées ou à cheval de l'artillerie, le train d'artillerie ou le train des équipages militaires, se réunira le lundi 29 septembre au quartier de cavalerie, à Angers, à 1 heure de l'après-midi.

Les jeunes gens qui se présenteront devant la commission devront être porteurs d'une pièce constatant qu'ils ont demandé à contracter l'engagement conditionnel d'un an, soit dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872, soit dans celles de l'article 54 de la même loi, c'est-à-dire après examens.

Ils devront se faire inscrire préalablement à la Préfecture (*Division du secrétariat général*). La liste ouverte à cet effet sera close le samedi 27 septembre 1873 à 5 heures du soir.

L'inscription peut être demandée par lettre.

M. l'abbé Ménard, bachelier en théologie,

vicaire à Saint-Lambert-des-levées, est nommé vicaire à Saint-Jacques d'Angers.

Nous apprenons la mort de M. Thomas, curé de Villebernier, enlevé après une maladie de quelques jours.

La compagnie des chemins de fer de la Vendée vient de régler, ainsi qu'il suit, son service d'hiver, qui commencera le 22 septembre.

Deux trains partiront de Chinon pour les Sables-d'Olonne, l'un à 5 heures 40 minutes du matin, l'autre à 10 heures 15 minutes du matin, arriveront à 11 heures 49 minutes du matin et à 6 heures 4 minutes du soir.

Un troisième train partira de Chinon à 3 heures du soir pour La Roche-sur-Yon, où il arrivera à 8 heures 40 minutes.

Un dernier train partira de Chinon à 5 heures 50 minutes pour Bressuire, où il arrivera à 8 heures 40 minutes.

A Bressuire, il y a une bifurcation pour Angers, Niort et Poitiers.

A la Roche-sur-Yon, il y a une bifurcation pour Nantes et la Rochelle.

Tous les trains sont omnibus.

Des correspondances, par terre, sont établies entre Chinon et Port-Boulet.

Les Compagnies d'Orléans et de la Vendée délivrent, la Compagnie d'Orléans dans ses gares principales, et la Compagnie de la Vendée dans toutes ses gares, des billets directs aux voyageurs transitant d'une ligne sur l'autre par Port-Boulet et Chinon.

Le transport par terre est gratuit pour les voyageurs et leurs bagages ainsi que pour les expéditions de grande vitesse.

Le *Messageur d'Indre-et-Loire* nous apprend que les vendanges ont commencé hier dans les environs de Tours.

On a dit qu'une réforme de la loi sur les conseils généraux était imminente. Au nombre des articles dont la révision serait demandée, dit l'*Ordre*, figureraient en première ligne les art. 27 et 28, l'un relatif au droit des préfets d'assister aux délibérations, et d'être entendus quand ils le demandent ; l'autre, qui dispose de la publicité des séances.

Une nouvelle loi sur le système des oppositions pratiquées sur les traitements des employés du gouvernement est mise à l'étude au ministère des finances.

Le ministre de la guerre a adressé aux chefs de corps la circulaire suivante :

« Messieurs, on m'a signalé l'inexécution, dans un grand nombre de corps de troupes, des dispositions réglementaires à l'égard des militaires manquant à l'appel ou allant en permission. Dans un certain nombre de corps, l'absence illégale ne serait déclarée qu'après que l'homme a manqué à deux ou trois appels successifs du soir.

» D'après les termes précis de l'article 2439 de l'ordonnance du 25 décembre 1857, les hommes manquant à l'appel cessent d'avoir le droit à la solde à compter du lendemain de leur disparition, et sont, à cet effet, portés en mutation à cette dernière date.

» D'un autre côté, la décision ministérielle du 5 février 1868, interprétative des articles 255 et 264 du règlement du 2 novembre 1833 (infanterie), et 318 et 324 (cavalerie), dispose que tous les officiers, sous-officiers et soldats en permission de plus de 24 heures seront indistinctement portés en mutation.

» Je vous prie donc de prendre, en ce qui vous concerne, les mesures nécessaires pour que ces dispositions soient strictement appliquées. »

La rentrée des classes à l'Institution Saint Louis aura lieu le lundi 6 octobre.

La rentrée du pensionnat des Dames de Saint-André aura lieu le même jour.

Le pensionnat des Dames de Saint-André, situé rue des Payens, 22, et place du Petit-Thouars, reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

L'établissement est très-favorablement disposé avec de beaux jardins.

Dernières Nouvelles.

M. le docteur Nélaton, dont on annonçait il y a quelques jours encore le rétablissement, est mort dimanche, vers neuf heures et demie du matin. Depuis de longs mois, le célèbre praticien était en proie aux souffrances les plus vives, et à plusieurs reprises le bruit même de sa mort avait couru. Les efforts de la science ont été vains, et la maladie a mis un terme à cette brillante carrière médicale.

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4595. — 20 septembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Evacuation de Verdun ; Souvenirs de captivité ; — Notes sur l'Irlande ; — Nuka-Hiva ; — Types chinois. — Curieux problème. — La Cage d'or, nouvelle par M. G. de Cherville (fin). — Bulletin bibliographique. — La libération du territoire.

Gravures : L'évacuation : le dernier corps d'occupation allemand sortant de Verdun ; Verdun. — Scènes de l'évacuation de Verdun. — Souvenirs de la captivité : l'exécution. — Types et physionomies d'Irlande : meurtre d'un landlord par son tenancier. — Nuka-Hiva : la vallée des Taïons ; —

Profil nuka-hivien ; — L'arbre de la reine ; — Main de la reine Vackehu ; — La vallée des Taïons. — Musiciens chinois ; — Joueurs de dames. — Échecs. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 32^e fascicule, E à ECR est en vente.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

4 belles brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8° de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »
Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... F. 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir ;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse ;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune, avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco,

à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

Marché de Saumur du 20 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 29 49	Graine tréfle 50	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—
Seigle 75	15 50	Foin (h. bar.) 780 45
Orge 65	16	Luzerne — 780 40
Avoine h. bar. 50	11	Paille — 780 34
Fèves 75	16	Amandes . . . 50
Pois blancs . . . 80	40	— cassées 50
— rouges 80	40	Cire jaune . . 50 150
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé
Colza 65	35	(52 k. 500) —
Chenevis 50	14	Chanvre broyé
Huile de noix 50 k.	—	Blanc
— chenevis 50	—	Demi-couleur . .
— de lin 50	50	Brun

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	87 à 97
Id.	2 ^e id.	80 à 85
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.	60 à 65
Id.	2 ^e id.	50 à 55
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
La Vienne, 1873.	—	40 à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1873	—	100 à 105
Champigny, 1873.	1 ^{re} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	100 à 110
Varrains, 1873	—	100 à 110
Varrains, 1873.	—	100 à 110
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	100 à 110
Restigné 1873	—	105 à 115
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	95 à 105
Id.	2 ^e id.	85 à 95

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	7 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	295	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	81 25	»	75	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	440	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	385	»	5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	403 75	»	1 25
5 % Emprunt 1871	92 15	»	»	Crédit Foncier d'Autriche . . .	796 25	»	11 25	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	91 65	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	»				
— libéré	210	»	2	Est, jouissance nov.	515	»	1 25				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	405	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	912 50	»	1 25	Obligations.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	438 75	1 25	»	Midi, jouissance juillet.	912 50	»	»	Orléans	275 50	»	»
— 1865, 4 %	287 50	»	50	Nord, jouissance juillet	1012 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	254 75	»	75	Orléans, jouissance octobre. . . .	530	»	»	Est	270	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	425 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	905	»	»	Nord	279	»	»
Banque de France, j. juillet.	536 25	»	2 50	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	710	»	»	Ouest	271 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	465	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	14	»	»	Midi	271 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	360	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»	Deux-Charentes	255	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»					Vendée	240	»	»

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	—	—
6 — 45 — —	—	(s'arrête à Angers)
9 — 02 — —	—	omnibus.
1 — 33 — —	soir,	—
4 — 13 — —	—	express.
7 — 27 — —	—	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 09 minutes du matin, omnibus-mixte.	—	—
8 — 30 — —	—	omnibus.
9 — 50 — —	—	express.
12 — 38 — —	soir,	omnibus.
4 — 44 — —	—	—
10 — 30 — —	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée. Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,
Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,
Et pour la Saint-Jean 1874.
Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle,
Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A CÉDER

FONDS DE CIRIER.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION.

BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

CHASSE RÉSERVÉE.

Il est défendu de chasser sur les terres, situées commune de Vivy, appartenant à :

MM.
Bonju, René, de la Maison-Neuve ;
Bonju, Henri, de Vivy ;
Beaumont, à Champ Robin ;
Cornilleau, René, de la Pichonnière ;
Cornilleau, Pierre, de Bel-Air ;
Dumény, propriétaire à Saumur ;
Robert, propriétaire à la Ronde ;
Linacier, propriétaire aux Bassanges ;
Chevallier, ancien avocat à Saumur ;
Godet, Paul, imprimeur à Saumur ;
Rottier, propriétaire au Pont-Barré ;
Fermé, ancien notaire à Chinon ;
Rabouan, huissier à Altonnes ;
Laurent Talvard, de Charé. (377)

ARTICHAUT DE BEAULIEU

LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS.
Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence.
Un œilleton, 5 fr. ; — six œilletons, 18 fr.
Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagnée d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MORLION, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (353)

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION
DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR
Par J. PICHÉRIE-DUNAN,
Professeur d'économie domestique et d'agriculture
Agriculateur praticien ;
Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.
EN VENTE A SAUMUR,
Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE

Le coupon d'intérêt n° 9, échéant le 1^{er} octobre 1873, sur les obligations de la Compagnie, sera payé, à partir du 1^{er} octobre prochain, au siège social de la Compagnie, rue de Lafayette, 13, à Paris, et dans toutes les gares de la ligne des Sables-d'Olonne à Chinon, à raison de 7 fr. 28 c. par obligation nominative, et de 7 fr. 02 par obligation au porteur. (375)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.
Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

Changement de Domicile.

M. DURAND

ARQUEBUSIER,
Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand,
A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lefaucheur et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc.
Grand choix d'articles de chasse.
Entrepôt de poudres et de plomb.
Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes.
Grand dépôt de feux d'artifice.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, romaine, par ROLLIN.
MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
Rue du Marché-Noir.



ENGRAIS RICHE BONDY DE
de la Compagnie Anglaise des Engrais
DOSAGE GARANTI
5 à 60/0 d'azote; 10 à 12/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy
FACILITÉ DE PAIEMENT
Tr. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.